



# EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

## INFORMATION

à l'attention des abonnés  
aux services Eau Potable et Assainissement Collectif

A compter du 1er janvier 2024, la commune transfèrera ses compétences Eau Potable et Assainissement Collectif à la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP).

La CCDP deviendra ainsi votre interlocuteur privilégié, de la production d'eau potable au traitement collectif de vos eaux usées.

Nous prenons soin de vous informer sur le transfert des compétences. Dès 2024, la facturation sera établie par la CCDP. Aussi, concernant la future gestion, vous pouvez suivre dès aujourd'hui les informations émanant de la Communauté de Communes sur son site internet : <https://www.ccdp.fr/transitions/eau-et-assainissement/>

De ce fait, la comptabilisation de votre consommation en eau potable se verra arrêtée au 31 décembre 2023 afin d'établir une facture en conséquence. Ce sera également le cas pour l'assainissement collectif si vous êtes concernés.

La dernière relève des compteurs d'eau potable aura donc lieu courant juin et la consommation restante jusqu'au 31 décembre sera estimée sur la moyenne de la consommation de l'année précédente

Merci d'avance pour votre compréhension.



**Pithiverais**  
Communauté de Communes  
*Un territoire qui rayonne*

